

Article de Pazuengos (plaidoyer relatif au coût d'un vignoble en Belgique) paru dans le journal L'Emancipation : politique, commerciale, religieuse et littéraire 24-01-1834 p.3

M. Pazuengos a résolu d'attacher son nom, ses efforts, son existence entière à une œuvre laborieuse, à la propagation de culture de la vigne en Belgique. Il poursuit entreprise avec une persévérance dont ceux qui le connaissent lui tiennent compte, enseignant et pratiquant à la fois. Après avoir lu avec intérêt une série d'articles qu'il a publié sur cette branche de l'art dans le *Moniteur*, nous avons regardé comme une sorte de devoir pour nous de seconder les efforts de M. Pazuengos et des porter quelques-unes de ses idées à la connaissance de ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux succès des entreprises inspirées par le désir d'être utile

CULTURE DE LA VIGNE

Je crois avoir prouvé par les différents écrits, que j'ai adressé au gouvernement et dans divers articles qui ont parue dans *l'Industriel* et le *Moniteur belge*, sur la culture de la vigne en Belgique, que le climat de ce pays et ses nombreux terrains, aujourd'hui impropres à aucun genre de culture, sont très bons, pour produire des vins de table, sains et agréables si on destinait ces terrains, à la culture des plantes de vigne, qui sont si utiles et si productifs.

Je crois avoir aussi démontré que ls seraient les immenses avantages pour la Belgique, si les plantations se faisaient, d'après la méthode qui leur convient. Malgré la grande publicité que j'ai donnée aux raisons, exposés à l'appui de mes théories, personne ne les a combattues ; cependant l'opinion générale qu'on s'était faite dans le pays fut tellement contraire à ma manière de voir, que des raisons m'ont été suffisantes pour la détruire. Telle est la force de l'opinion ; quelque injuste et routinière qu'elle soit d'ailleurs, qu'il faut beaucoup de temps et de grands efforts pour la changer.

Dans le but d'atteindre cependant ce résultat, j'ai jugé à propos de publier le compte simulé ci-après, par lequel on voit les biens, sans nombre, qui reviendront à la Belgique, si trente mille bonniers de terres, au moins, qui aujourd'hui ne rapportent rien, faute de pouvoir être *appropriés à aucun genre de culture étaient plantés de vignes* :

Compte simulé de la valeur de 30 mille bonniers de terres plantées de vignes et frais de culture.

D'après la qualité des terres que j'ai vues dans les provinces méridionales de la Belgique, les renseignements que m'ont fourni les principaux propriétaires de vignobles à Liège et Huy dans les fréquents voyages que j'ai fait pendant 5 années, j'espère que la plus grande valeur à donner aujourd'hui à un bonnier de terre de la classe des 30 mille ci-dessus proposés est de 300 francs, l'un dans l'autres ; ainsi nous aurions :

Pour 30.000 bonniers de terre à 300 frs	fr. 9,000,000
Pour défricher 30.000 bonniers de terre à 500 frs	15,000,000
Pour l'achat de plantes, frais de plantation de culture et d'engrais nécessaires pendant 5 ans à 450 fr. par an, ainsi pour les cinq ans fr. 2250 par bonnier ou pour les 30 mille bonniers	67,500,000
Total, fr.	91,500,000

En suivant ce calcul on trouvera que chaque bonnier de terre reviendra au bout de 5 ans à fr. 5,050

Prix des bonnes terres. Ce n'est qu'à la sixième année que la vigne est presque en plein rapport ; car de la petite récolte que l'on fait la 3ème année je la laisse en boni pour suppléer aux frais de culture si par hasard ils s'élevaient au-dessus de mon estimation.

Oroduit ou valeur qu'on retire de 30,000 bonniers de vigne dès la 6ème de la plantation d'après les renseignements qui m'ont été fournis par les plus véridiques propriétaires de nobles de ce pays, le produit net de chaque bonnier planté est de 300 fr., ce qui représente un capital de 6,000 fr. pour chaque bonnier, donc pour 3,000 bonniers

On aura doublé le capital consacré à la mise en culture, puisque les 30,000 bonniers auront coûté comme on le voit ci-dessus : fr. 180,000,000

Bénéfice fr. 88,500,000

Je dis un bénéfice de quatre-vingt huit millions cinq cent mille francs dès la sixième année de la plantation

Chaque bonnier de vigne bien cultivé produit 8 barriques de Bordeaux de vin au moins, lesquelles vendues à 90 francs donnent 700

Les frais de culture à donner à la terre après la 6ème année monteront tout au plus à 420

Reste donc un rapport net de fr. 300

Comme je l'ai dit plus haut et par conséquent les 30,000 bonniers feront 9,000,000

Chaque bonnier donnant 8 barriques, les 30,000 bonniers donneront 240,000, je dis deux cent quarante mille barils de vins, et si cette quantité ne pouvait être consommée en Belgique, on vendrait l'excédent à l'étranger comme on le fait avec les vins de Liège qui se vendent aux Hollandais pour être mêlés à d'autres vins. Les négociants du pays belge pourraient faire des envois aux pays du Nord et en Amérique, attendu la position topographique si avantageuse de la Belgique ; ils pourront les vendre avec grands bénéfices ; il faudra seulement mêler les vins indigènes avec ceux de Bénicarlios en Catalogne, ce qui produira une boisson très saine et très agréable, elle supportera les plus grands trajets et les plus longs voyages sur mer sans altération. Le commerce de Bordeaux a été obligé de faire le mélange avec ses vins faibles, et le gouvernement français sentant le besoin des vins rouges d'Espagne n'en a permis l'entrée que par les ports de Cette et de Marseille en destination pour Bordeaux, et à charge pour les négociants, de prouver que les vins importés ont été employés, au mélange des vins de pays. — Les vins de Cahors sont employés souvent à ce mélange, mais ils ne sont pas si bon que ceux de Catalogne.— Lorsque je me suis chargé de la direction des vignobles en Belgique, j'ai eu en vue de favoriser les commerce des vins d'Espagne, et de faire ainsi un grand bien à ma chère patrie. Si j'avais pu penser lui faire le moindre tort, j'aurais abandonné tous les intérêts du monde, avant de me charger d'une semblable entreprise, comme j'eu l'honneur de dire au roi Guillaume, dans le petit mémoire que je lui ai remis. Je saisis cette occasion pour répéter que l'Espagne et la Belgique sont destinés naturellement à faire un commerce d'échange très considérable avec des avantages réciproques, et ce, par la raison que l'Espagne manque de

plusieurs articles, qui sont de trop en Belgique, et *vice versa*.

Les bois de vignes, les lies et les marcs de vins, je les laisse pour mémoire, quoique ces articles aient encore une grande valeur.

Les consommateurs de vins achèteront les barriques bordelaises à 100 fr. du cru de pays, il sera libre de tout droits, et d'une qualité supérieure au vin qu'ils payent aujourd'hui 170 francs. Les capitaux qui sortaient du pays pour l'achat de vins à l'étranger circuleront en Belgique, et serviront à l'encouragement de l'agriculture, et à d'autres branches de l'industrie. Le gouvernement, il est vrai, éprouvera une perte dans les droits par la non-importation de vins étrangers, mais, il est vrai aussi qu'il en sera compensé et au-delà ; 1° par une contribution à imposer de 10 fr. sur chaque barrique de vin qui serait consommé ; 2° par la contribution foncière, que produiront les terres plantées de vigne et qui aujourd'hui sont stériles, ne lui rapportent rien.

Si les avantages ci-dessus sont grands et incontestable ; un avantage bien plus considérable encore, à mon avis, serait celui d'employer chaque année un capital de 12,500,000 fr. à la culture de 30,000 bonniers de terres, pour faire vivre un grand nombre de familles, et pour améliorer ainsi leur sort. C'est un principe reconnu par tous les savants et philosophes que, dès que fut réunis et s'occupèrent du bonheur des peuples, l'agriculture fut la véritable richesse et la plus stable de toutes. On a toujours conseillé aux gouvernements de protéger l'agriculture pour la porter à son degré de perfection, mais malheureusement ces conseils n'ont pas été écoutés ; il en est résulté par conséquent des famines et des pestes. Depuis quelques états ont commencé de protéger l'agriculture, ils ont éprouvé des avantages réels en proportion de l'encouragement qu'ils lui ont accordé. Les ministres et tous les employés d'un gouvernement chargés de protéger les intérêts matériels des administrés ne pourraient exister, je le crois, par la raison que les classes laborieuses ont reconnu qu'elles doivent travailler et que la société a l'obligation de leur procurer du travail pour les faire vivre honnêtement. C'est ainsi que la chambre des députés de France l'a compris en exprimant dans la réponse au discours du roi ces paroles pleines de sens et de sagesse : « tout ce qui tend à accroître les les moyens d'existence et les ressources des classe ouvrières en augmentant la demande de travail et la juste rétribution, etc., qui ont été remplacées par l'amendement proposé par M. de Tracy : Tout ce qui intéresse les classes laborieuses, tout ce qui a pour but de répandre et d'honorer le travail. »

PAZUENGOS.